**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal**

**du 14 mars 2024 à 20h00**

**Convoqué le 08 mars 2024, le Conseil Municipal de la Chapelle-devant-Bruyères s’est réuni en mairie, le jeudi 14 mars 2024 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Jacques VALANCE.**

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Présents :**

Jacques VALANCE, Etienne GROSDIDIER, Eric COLLIN, Pascal ANTOINE, François DURRMANN, Sébastien GERARD, Mathias JACQUEL Anne JOUSSE, Françoise MICHEL, Amélie DESCHAMPS, Caroline BOULAY, Joffrey CLAUSS, Stéphane DIEUDONNE.

**Excusé(es)**: Philippe MAUCHAMP (procuration à P.ANTOINE)

**Absent(s)**: Céline AUBERT

**Secrétaire de séance :**

Pascal ANTOINE est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

**1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 février 2024.**

Les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 16 février 2024.

Aucune observation n’étant formulée, le compte-rendu est approuvé.

**2. Comptes de gestion 2023 Commune- Eau Assainissement DSP Val du Neuné.** *(délibérations n°10-11- 14 voix pour)*

Les comptes de gestion de la Commune et Eau Assainissement pour l’année 2023 ont été approuvés à l’unanimité.

**3. Comptes Administratifs 2023** *(délibérations n°12-13-13 voix pour)*

Présentés par le Maire, les comptes administratifs de la Commune, Eau Assainissement de l’année 2023, ont été approuvés à l’unanimité.

**Budget communal**

Fonctionnement : dépenses 458 216,80 € - recettes  833 392,89 € - soit un excédent de 375 176,09 €

Investissement : dépenses 906 280,20 €-recettes 1 338 351,21 €- soit un excédent de 432 071,01 € + déficit restes à réaliser de 520 500,00 €

**Budget Eau Assainissement DSP Val du Neune**

Fonctionnement : dépenses 56 271,12 € - recettes 56 271,12 € - résultat 0 €

**4. Affectation des résultats 2023 : Commune** *(délibération n°14-14 voix pour)*

le Conseil Municipal décide d’affecter les résultats de l’exercice 2023 du budget communal comme suit :

Résultat d’exploitation au 31/12/2023 : Excédent 375 176,09 €

Affectation complémentaire en réserve (besoin de financement) : 88 428,99 €

Résultat reporté en fonctionnement : 286 747,10 €

Résultat reporté en investissement : Excédent 432 071,01 €

**5. Subvention 2024 aux Associations.** *(délibération n°15-14 voix pour)*

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, vote les subventions 2024 aux Associations suivantes :

Bibliothèque de Biffontaine : « Au cœur des livres » : 300 €-ADMR Corcieux : 150 €-Amicale Pompiers de Corcieux : 150 €

Club « Les Bruyères » : 150 €- ASEMC (Maquis de Corcieux) : 100 €-Club Vosgien : 50 €-Adavie : 50 €

Festi’Forge : 100 €-Protection Civile : 200 €-Amicale des chasseurs : 300 € pour la réfection du chalet de chasse.

Pour les clubs sportifs, la participation de la commune est fixée ainsi :montant de base : 30 € + 7 €/enfant.

**6. Subvention ferme pédagogique** *(délibération n°16-14 voix pour)*

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d’un courrier reçu de M. Loic MARTIN, propriétaire du Domaine des 4 Saisons à la Chapelle-dvt-Bruyères, sollicitant une aide financière pour son projet de ferme pédagogique « La ferme des 4 Saisons »

Le Conseil Municipal décide d’attribuer une subvention d’un montant de 150 € pour l’année 2024 à La Ferme des 4 Saisons.

En contrepartie, M.MARTIN s’engage à faire bénéficier aux familles de la commune d’une remise de 20% et à accueillir gratuitement les écoles du RPI pour une sortie annuelle.

**7. Aide financière voyages scolaires** *(délibération n°17-14 voix pour)*

Le Conseil Municipal décide d’attribuer une aide financière d’un montant de 40 € par collégien pour les voyages scolaires.

**8. Contributions Syndicales 2024** *(délibérations n°18-19-20-14 voix pour)*

Syndicat du RPI : 97 491,72 €

Biens Indivis Saint-Jacques : 5 000 €

SMIC des Vosges : 368,50 €

**9. Programme routier 2024 : Etude et maîtrise d’œuvre** *(délibération n°21-14 voix pour)*

Le Conseil Municipal décide de confier l’étude et la maîtrise d’œuvre du programme routier 2024 sur les Voies Communales n°40 n°11 n°27 et Saint-Jacques à SYNERGIE’88.

Le forfait de rémunération est fixé à : 7 490,00 € H.T.

Donne pouvoir au Maire pour signer toutes pièces relatives à cette étude.

**10. Programme routier 2024 : demande de subvention auprès du Conseil Départemental** *(délibération n°22-14 voix pour)*

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du programme routier établi par le bureau d’étude Synergie’88, maître d’œuvre de l’opération.

* Réfection de la Voie Communale n°40- Rue de la Gare
* Réfection de la Voie Communale n°11- Le Pré Gallé
* Réfection de la Voie Communale n°29- Sur la Côte
* Réfection de la Voie Communale n°2A- Saint-Jacques

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à : 128 580.00 € H.T

Le Conseil Municipal s’engage à réaliser ces travaux sur l’année 2024.

Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Vosges pour l’opération susvisée.

**11. Acquisition parcelle de terrain cadastrée section C n°1338 « La Corbure »** *(délibération n°23-14 voix pour)*

Pour des raisons de sécurité et afin d’améliorer la visibilité,

Le Conseil Municipal décide d’acquérir la parcelle appartenant à Monsieur Jean-Paul FETET cadastrée section C n° 1338 lieudit La Corbure d’une surface de 1680 m2 pour un montant de 300 €.

Autorise le Maire à signer l’acte notarié à intervenir, ainsi que toutes pièces relatives à cette transaction.

**12. Adressage postal : Mise à jour de la base d’adresses** *(délibération n°24-14 voix pour)*

Le Conseil Municipal accepte le devis de La Poste ADN PREMIUM d’un montant de 3 705,12 € H.T pour réaliser la numérotation en métrique des voies communales suivantes : Colimont Ouest - Fin des Roses - Colimont Est - La Feigneulle - Champs Thiebaut - Champ du Culet - Lanay - Sur la Côte - Hémenimont - Oudry - La Feigne Chiquerelle - Au Lait.

**13. Motion de soutien face à la dégradation des services de santé***(délibération n°25-14 voix pour)*

Le Conseil Municipal décide de soutenir l’Association des Maires des Vosges en adoptant la motion sur le constat de la dégradation des services de santé et demande au gouvernement de donner les moyens aux services d’urgence et de santé publique de pouvoir fonctionner et de permettre à chacun de retrouver un parcours de soins digne !

**Droit de préemption :** Le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur les biens situés :

La Mauvaise Fauchée (Saint-Jacques)- RINDERKNECHT- non bâti.

15 route de Laveline-AUBERT- bâti

Rue des Primevères-BERTRAND- non bâti

**Mise en vente de parcelles communales constructibles :**

Le Conseil Municipal décide de vendre les parcelles constructibles suivantes :

Parcelle cadastrée section E n°290 lieudit « Champs des Chênes » (route de Colimont Est) d’une surface de 1590 m2.

Parcelle cadastrée section E n° 658 lieudit « Au Sauce » (rue des Fusillés) d’une surface de 2 000 m2 environ.

Parcelles cadastrées section D n° 659 et n° 660 lieudit « Aux Gras Prés » (centre d’Yvoux) d’une surface de 1 100 m2 (divisible).

Parcelle cadastrée section D n° 660 lieudit « Aux Gras Prés » (centre d’Yvoux) d’une surface de 1100 m2.

Parcelle cadastrée section B n° 1430 lieudit « Aux Primevères » d’une surface de 490 m2.

Parcelle cadastrée section B n°1432 lieudit « Aux Primevères » d’une surface de 1130 m2 (divisible).

Parcelle cadastrée section B n° 593 lieudit « Aux Primevères » d’une surface de 660 m2.

S’adresser à la Mairie.

Le Maire lève la séance à 22h30